

France Olive



Bulletin de préconisation n°11 du 29 juillet 2020

Réalisé par le :

CENTRE TECHNIQUE Olivier

EN PARTENARIAT avec : les Chambres d'Agriculture (06, 83, 11), GE Interfede, Civam Oléicole 13, Civam bio 66, Civam 84, Coopérative du Nyonsais, SIOVB, Ceta d'Aubagne, A. Siciliano.

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE:

Sur le site internet de France Olive : http://afidol.org/oleiculteur/bulletins-infolive-2020

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À INFOLIVE, rendez-vous à cette adresse : http://afidol.org/lettres-dinformations

RÉSUMÉ DE LA SITUATION



Irrigation

Les arrosages restent soutenus pour satisfaire les besoins en eau. Ajustez vos apports en fonction des éventuelles pluies orageuses.



Mouche de l'olive

Vigilance renforcée à risque élevé. Des températures élevées sont certes attendues en fin de semaine, mais la vigilance face à la mouche reste de rigueur car les populations sont importantes pour la saison et des pluies orageuses sont susceptibles d'encourager l'activité de ponte et de lessiver les protections en place. Vous devez vous assurer que votre protection est toujours suffisamment efficace.

Dalmaticose

Risque élevé. La dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression. Comme cette maladie est fortement corrélée à la présence de piqûre de mouche, vous devez protéger votre récolte contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive.

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

ISSN : 2264 - 6701

Une partie des Travaux est financée par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer (FranceAgriMer) et France Olive (association française interprofessionnelle de l'olive), dans le cadre du Règlement délégué (UE) n°2017/1962 de la Commission du 9 Août 2017, modifiant le règlement délégué (UE) n°611/2014 et complétant le règlement (UE) n°1308/2013 du Parlement Européen et du Conseil en ce qui concerne les programmes de soutien au secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



















IRRIGATION

Climat:

Au cours de la semaine écoulée, les besoins en eau des oliviers ont légèrement reculé, avec des ETP comprises entre 5 et 6 mm par jour. Des pluies orageuses ont été enregistrées en région Occitanie, notamment dans l'Aude et à l'est du Gard.

Relevés météo du 2 au 26 juillet 20		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Cumul en mm	ETP	41	37	41	35	40	37	42	40	39	42	42	41
sur la semaine	Pluies	0	0	0	0	0	0	0	3	8	2	17	3
ETP moyenne en mm / j		5,8	5,2	5,8	5,1	5,7	5,3	6,0	5,7	5,5	6,0	6,0	5,9

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo).

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Compte tenu de l'état de sécheresse, des arrêtés de restriction d'usage des eaux superficielles ont été publiés dans les département la Drôme et du Vaucluse (bassin versant de la Nesque) : http://propluvia.developpement-durable.gouv.fr/propluvia/faces/index.jsp

Préconisation:

Les réserves en eau du sol sont épuisées, d'où un report de l'alimentation hydrique des oliviers sur l'eau d'irrigation. Aussi, les arrosages sont désormais plus importants (voir tableau suivant).

De nouvelles pluies orageuses sont attendues cette semaine. Ajustez la conduite de votre irrigation en fonction des pluies relevées :

- pluies cumulées inférieures à 10 mm : ces pluies sont trop faibles pour avoir une réelle incidence sur l'alimentation des arbres. Il est préférable de ne pas modifier la conduite des arrosages.
- pluies cumulées comprises entre 10 et 20 mm : ces pluies ont légèrement contribué à l'alimentation des arbres. Réduisez les apports en eau de 20 à 30 % par rapport aux préconisations données dans le tableau suivant.
- pluies cumulées comprises entre 20 et 40 mm : ces pluies profitent grandement aux oliviers. Réduisez les apports en eau de 50 % par rapport aux recommandations données dans le tableau suivant.





	Apports à prévoir à chaque arrosage lon le mode d'irrigation et fréquence des arrosages	Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
e -à	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 2 j (mm)	1,5	1,4	1,5	1,3	1,5	1,4	1,6	1,5	1,4	1,5	1,6	1,5
Goutte-à	6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 6 j (mm)	5,6	5,0	5,6	4,8	5,4	5,1	5,8	5,5	5,3	5,7	5,7	5,6
9 0	10 à 12 goutteurs / arbre Arrosage tous les 8 j (mm)	8,8	7,9	8,8	7,7	8,6	8,1	9,1	8,7	8,4	9,0	9,1	8,9
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 8 jours (mm)		11	10	11	9	10	10	11	10	10	11	11	11

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³** / ha ou encore **1 litre** / m². Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 40 m² par défaut.

Sources données météo : CRIIAM Sud / SCP

Les apports à prévoir en micro-jet sont fixés pour du matériel avec une portée de jet d'1,5 mètre (tache humide de 3 mètres de diamètre). En cas de portée inférieure, le volume d'eau apporté à chaque arrosage doit être revue à la baisse, ce qui est compensé par des arrosages plus rapprochés.



MOUCHE

Observations

D'après les BSV du 29 juillet 2020, les relevés du réseau de piégeage indiquent toujours une pression soutenue des populations de mouches, même si les captures enregistrées ces derniers jours ont tendance à diminuer.

Les dégâts restent globalement bien maîtrisés dans les vergers correctement protégés. En revanche, sans méthode de lutte, le taux d'olives piquées augmente fortement, notamment dans les vergers peu chargés et en présence de variétés sensibles (Lucques, Grossane, Bouteillan...).

Dans les vergers au sec, les olives commencent à flétrir.

Évaluation du risque

	Verger sen (irrigué, variété préce calibre, faible char zone littor	oce et de gros ge en fruits,	Verger moins sensible (non irrigué, variété tardive et de petit calibre, forte charge er fruits, zone de plaine ou d'altitude)				
Capture de mouches	Risque élevé	TABLE THE THIS FORT	Vigilance renforcée	TABLE ADDITION TO THE FORT			
Aucune capture de mouche	Vigilance renforcée	TABLE TOUT ALERTE	Vigilance renforcée	MODEL FORT TABLE AUGUS ALIETT			

Le niveau de risque se situe entre vigilance renforcée et risque élevé. Même si des températures élevées sont attendues en fin de semaine, la vigilance face à la mouche reste de rigueur car les

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.





populations sont importantes pour la saison et des pluies orageuses sont susceptibles d'encourager l'activité de ponte et de lessiver les protections en place.

Préconisation

En principe, une protection a déjà été mise en place depuis que les olives sont réceptives aux piqûres de la mouche. Si ce n'est pas le cas, il est impératif de protéger votre récolte (barrière minérale, insecticide ou piégeage massif). Le piégeage massif peut s'avérer insuffisant, en particulier dans les vergers faiblement chargés et dans les petites parcelles.

Si une méthode de lutte a déjà été mise en œuvre, il peut être nécessaire de renouveler la protection ou de revoir la stratégie, notamment si les captures de mouches ou si les dégâts viennent à augmenter :

- stratégie barrière: en général si la dernière application date de 3 semaines, voire moins en cas de lessivage par les pluies (cumul de 20 mm), en cas d'érosion par le vent et en cas de fort grossissement des olives. En cas d'apparition de la dalmaticose, la stratégie barrière est à privilégier.
- stratégie insecticide : en cas d'augmentation notable des captures de mouches sur votre verger ou en cas de maintien de niveaux élevés de captures. Alternez les matières actives lorsque le cahier des charges l'autorise.

Selon votre stratégie de protection contre la mouche, les préconisations sont les suivantes :

Stratégie barrière minérale en AB ou en conventionnelle (Seule ou combinée avec des insecticides)										
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques				
Agri nature Argical pro	Kaolin 99%	50 à 60 kg/ha	6	5	ND	Renouvellement tous les 20 à 30 jours en				
Sokalciarbo WP Baikal WP	Kaolin 1000G/kg	1 ^{ère} application Puis 30 kg/ha	6	5	6	général sauf en cas de lessivage par les précipitations (20 mm) ou érosion par le vent				
Surround WP	Silicate d'aluminium	30 kg/lla	4	5	ND	vent				

- Vous pouvez également utiliser des barrières minérales comme le talc Invelop® qui est reconnu substance de base par la Commission Européenne (doses d'utilisation identiques à l'argile kaolinite).
- L'utilisation d'un adjuvant bouillie insecticide: Héliosol (Escapade, Calanque), Helioterpen Film... est conseillée au moins lors des premières applications (optimisation de l'application, résistance au lessivage...). Les adjuvants Fieldor Max, Djeen, Squad et Hurricane se montrent moins efficaces. NB: à défaut de renouvellement de leur AMM, les adjuvants Héliosol, Escapade et Calanque seront retirés de la vente à partir du 7 août (possibilité d'utilisation jusqu'au 6 août 2021).

Stratégie insecticide en AB (Seule ou combinée avec une barrière minérale)										
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques				
Synéis appât	Spinosad à 0,02 %	1,2 l/ha	8 *	5	6	Application localisée (10 % de la frondaison) Maximum de 30 litres de bouillie/ha Intervalle de 7 jours à 10 jours min entre les applications Stade d'application entre BBCH 71 et 85				

Passage de 4 à 8 applications autorisées suite AMM dérogatoire (Art 53) signé par le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation signée le 23/06/20.

Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions Sud – Provence Alpes Côte d'Azur, Auvergne Rhône-Alpes et Occitanie. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin InfOlive.

Les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 7 mai 2017 relatif à à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont





Stratégie Insecticide en conventionnelle (Seule ou combinée avec une barrière minérale) DRE en heure Spécialité Dose Matière active Remarques commerciale homologuée Deltaméthrine 15 g/l 0,083 l/hl Décis protech.... 3 50 Réaliser les applications lorsque les 6 Lambda cyhalothrine captures augmentent dans les pièges Karaté zéon... 110 ml/ha 100 g/l Alterner les matières actives

Stratégie Attract & kill (autorisée en AB)									
Spécialité commerciale	Matière active	Dose homologuée	Nbre appli/an	ZNT en mètre	DRE en heure	Remarques			
Viotrap	Deltaméthrine 0,125 g/kg Hydrolysat de protéine 21 g/kg	150 à 200 pièges/ha	1à2	ND	ND	Remplacer si précipitations > 200 mm Pas d'exposition directe aux rayons du soleil			

Sur les parcelles irriguées sensibles à la mouche, la réduction des arrosages limitera la sensibilité des olives aux piqûres de mouche.

DALMATICOSE

Observation

D'après les BSV du 29 juillet 2020, la dalmaticose est observée sur l'ensemble des bassins oléicoles et les dégâts sont en progression : le taux d'olives présentant des symptômes de dalmaticose augmente globalement et des chutes d'olives sont à déplorer.

Les dégâts peuvent être sévères sur les vergers non protégés contre la mouche.

Évaluation du risque

Le **risque est élevé**, principalement pour les vergers insuffisamment protégés contre les piqûres de mouche et déjà sujets à des symptômes de dalmaticose lors des années précédentes.



Préconisation

Une bonne protection contre les piqûres de ponte de la mouche de l'olive reste la meilleure stratégie pour limiter les dégâts de dalmaticose sur les fruits.

À ce titre, une lutte préventive efficace contre la mouche basée sur des applications précoces et répétées de barrières minérales reste la meilleure solution pour se prémunir des dégâts de dalmaticose sur les fruits. Les traitements insecticides préventifs offrent une moins bonne protection si les captures de mouches se maintiennent à un niveau élevé.



INFOLIVE, bulletin de préconisation oléicole rédigé par le Centre Technique de l'Olivier. 22, Avenue Henri Pontier – 13 626 AIX-EN-PROVENCE tél. : 04 42 23 01 92

Rédacteur en chef: Christian PINATEL, Directeur technique du Centre Technique de l'Olivier Responsable pôle agronomie: Julien BALAJAS – j.balajas@ctolivier.org - tél. 04 42 23 82 98 / 06 82 85 65 24 Technicien oléicole - fertilisation et irrigation: Sébastien LE VERGE – s.leverge@ctolivier.org – tél. 04 42 23 82 51 Responsable expérimentation agronomie: Chloé MESTDAGH – c.mestdagh@ctolivier.org – tél. 04 66 08 19 34 / 06